

Règlement de la cour de récréation

La cour de récréation est un espace de libertés et de droits mais aussi de devoirs. Ce règlement doit être respecté quelque soit l'adulte chargé de la surveillance de cour, enseignant ou personnel communal.

- Je dois pouvoir m'y amuser seul ou avec mes camarades sans violence et dans le respect des autres.
 - Je dois respecter l'adulte chargé de surveiller la cour de récréation et écouter ses consignes.
 - Je ne dois pas me battre ni insulter mes camarades mais je dois les respecter.
 - Je ne dois pas cracher ni jeter des déchets par terre.
- Des poubelles sont mises à ma disposition pour les déchets.
- Je ne dois pas rentrer dans les bâtiments sans autorisation, excepté pour aller aux toilettes.
 - Je ne peux pas grimper n'importe où.
 - Il est strictement interdit d'utiliser le préau à côté de la classe des CE1-CE2.
 - Comme c'est le cas déjà en classe, je ne dois pas mentir.
 - Les chewing-gums sont strictement interdits.

■ Utilisation des bacs à sable :

- Il est interdit de mettre du sable hors du bac à sable, d'en jeter sur mes camarades, de transporter du sable d'un bac à un autre et de monter sur les murs des bacs à sable.

■ Utilisation des jeux de cour :

- Je dois respecter les plannings d'activités de cour.
- Je dois respecter le matériel mis à ma disposition (ballons, jeux de cour...)
- Je ne peux pas utiliser des jeux qui ne sont pas adaptés à mon âge. Ainsi, la cabane ne peut être utilisée que par les élèves jusqu'à la classe de CP.
- Lorsque la classe est terminée et quand je suis sous la responsabilité de l'adulte qui vient me récupérer à la sortie des classes, je n'ai pas le droit d'utiliser les jeux de l'école (bac à sable, structure, vélo, ballons ...).
- Je ne peux pas apporter un ballon de la maison ; seuls les ballons de l'école sont utilisables.
- Je ne peux pas tirer au pied avec un ballon autre qu'un ballon de foot.
- Les vélos peuvent être utilisés dans la cour de récréation, excepté sur le terrain de sport et sur le sol de la structure.
- A la dernière récréation, les jeux sont rangés sous les préaux.
- Lorsqu'il pleut ou a plu :
 - Le bac à sable des grands, non couvert, est interdit. Seul un adulte décide alors de l'accès au bac à sable.
 - Je ne joue pas avec les flaques d'eau.
- Les cerceaux sont réservés aux élèves à partir du CP. Ils doivent être rangés après chaque récréation.
- On ne peut pas jouer au ballon dans la cour du côté de la maternelle.